



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEB
Service Eau Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité

Rennes, le **05 JUL, 2021**

Affaire suivie par : Marc Schwager
Tél. : 02 90 02 31 48
Courriel : marc.schwager@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Diffusion d'une fiche sur les zones humides

P.J. : Fiche thématique Eau et Urbanisme : préserver les zones humides

Les zones humides se caractérisent en France par leur richesse en habitats et en espèces, témoin d'une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial pour l'homme en matière d'adaptation au changement climatique à travers la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Les zones humides rendent aussi de nombreux services en matière de cadre de vie pour la population. Compte tenu de leur importance environnementale, économique et sociétale, ces milieux menacés par les activités humaines font l'objet d'une attention particulière. La France s'est engagée à préserver les zones humides, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar.

L'Ille-et-Vilaine se caractérise par la diversité des zones humides, au regard de leur taille et leur localisation. Les zones humides se situent en tête de bassin versant, aux changements de pente, en fond de vallée, en annexe des cours d'eau, près des mares, des tourbières, des marais, littoraux ou non ainsi qu'à proximité des cordons dunaires. Elles sont d'autant plus importantes pour la ressource en eau dans le département que les nappes souterraines y sont rares et les débits des cours d'eau faibles en période sèche. Les principales causes locales de leur dégradation voir leur disparition sont la mise en culture, l'urbanisation et la création de plans d'eau.

Les zones humides font partie de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci vise à intégrer l'impératif de maintien et de renforcement du caractère fonctionnel des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement. Un guide départemental sur la Trame Verte et Bleue a été publié à cet effet en décembre 2019. Il est disponible sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine. Afin d'en préciser les dispositions relatives aux zones humides, **une fiche thématique Eau et Urbanisme intitulée « préserver les zones humides » est jointe à ce courrier.**

Cette fiche se compose d'un quatre-pages relatif aux enjeux de préservation des zones humides dans le département ainsi que d'un feuillet recto-verso. Ce dernier liste les attendus et recommandations des services de l'État sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence « Éviter Réduire Compenser ». Vous pourrez très prochainement retrouver cette fiche sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine.

Elle est complémentaire de la documentation disponible sur la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement, dont certains éléments sont consultables sur le site internet du Ministère de la Transition Écologique : www.ecologie.gouv.fr/protection-des-milieux-humides, au sein de la rubrique consacrée aux milieux humides dans l'aménagement urbain. Des ressources sur la mise en œuvre de la séquence « Éviter Réduire Compenser » sont également disponibles sur ce même site : www.ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement.

Sachant compter sur votre implication, la DDTM d'Ille-et-Vilaine est à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans la mise en œuvre concrète de cette fiche, ainsi que du guide sur la Trame Verte et Bleue.

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER